

EMS vaudois : mission de l'Etat au service de tous

Dans un récent article, M. le député Pierre Rochat se présente en ardent défenseur de la LEMS ; selon lui, elle constitue un compromis raisonnable dans un secteur qui a un besoin de sérénité. La loi présentée au Grand Conseil tenait compte d'un certain nombre de conclusions de l'enquête parlementaire et mettait en place des nouvelles règles de fonctionnement dans le domaine sensible de la prise en charge de nos aînés. Si la gauche restait réticente face à la privatisation du patrimoine immobilier et à l'introduction du paiement d'un loyer par les résidents, elle saluait par contre quelques améliorations importantes:

- L'obligation de transformer l'exploitation de tous les EMS subventionnés en forme juridique à but idéal,
- Un contrôle adéquat de l'utilisation des moyens mis à disposition par les subventions de l'Etat, des assurances maladie et des communes (91% du financement !)
- La mise en place d'une convention collective de travail ou, en son absence, de conditions salariales minimales imposées par l'Etat.

M. Pierre Rochat, par ailleurs directeur d'EMS et président de l'AVDEMS (Association vaudoise des Etablissements médico-sociaux) et ses amis, n'ont eu de cesse, au cours des débats parlementaires, de démonter point par point les articles qui auraient permis à cette loi de rester présentable. Ils ont imposé un délai de 10 ans pour la mise en conformité de la forme juridique des EMS. Ainsi les propriétaires privés qui mélangent allégrement exploitation et patrimoine immobilier ont tout le temps de mettre leurs affaires en ordre, en s'assurant de jolis salaires, voir des bénéfices intéressants. Les moyens de contrôle de l'Etat ont été affaiblis et les conditions salariales ne dépendent plus que du bon vouloir des directions des EMS jusqu'à l'existence d'une convention collective dont le délai de mise en place n'est pas fixé.

Dans ces conditions, les députés socialistes ne pouvaient plus apporter leur soutien à la LEMS. Cette loi est maintenant combattue de toute part, avec des arguments contradictoires d'ailleurs.

Pour permettre aux citoyens de voter en connaissance de cause le 17 avril, passons en revue les différentes composantes de ces « non ».

Ainsi, la FEDEREMS, la deuxième association faîtière des directeurs d'EMS qui réunit essentiellement les institutions privées à but lucratif, rejette cette loi sous prétexte qu'elle réalise une étatisation trop importante de ce secteur. Ces personnes ne sont par contre pas prêtes à renoncer au subventionnement étatique. Leur sens du privé ne va pas jusque là !

L'association Résid'EMS défend entre autre les résidents fortunés, qui, avec la LEMS, devraient assumer personnellement le coût du loyer mensuel de leur chambre d'EMS.

Les autres associations de retraités, telles que l'AVIVO, (Association de défense et de détente des retraités), la FVR (Fédération vaudoise des retraités), l'UREV (Union des retraités de l'Etat de Vaud) sont aussi opposées à l'introduction d'un loyer pour chaque résident. Cette pratique aura comme conséquence directe une augmentation importante du nombre de personnes qui seront dépendantes de l'aide sociale pour payer leur séjour en EMS. Actuellement, 75% des résidents sont complètement dépendants des régimes sociaux ; la proportion passera probablement à plus de 85% avec l'introduction d'un loyer. Cette situation est très préoccupante pour nombre de retraités qui disposent de petits revenus et souhaitent garder une certaine dignité dans leurs vieux jours.

Lorsque cette loi est présentée par le gouvernement comme une possibilité d'économie, par report des charges sur les résidents, et par ricochet sur la facture sociale payée pour moitié par les communes et que simultanément le Conseil d'Etat annonce des coupes dans les subventions aux

EMS, les signaux sont au rouge et l'incompréhension gronde. Par une lutte acharnée au moment du débat budgétaire, la gauche a pu freiner le mouvement de coupes, mais la situation reste tendue.

Le Parti socialiste appelle à refuser la LEMS telle qu'elle est sortie des travaux du Parlement. Dès le 17 avril, une approche des différentes problématiques non résolues dans le domaine des EMS et plus globalement de la prise en charge des personnes âgées dans le canton devra être entreprise par le Département de la santé publique. Les conclusions de la CEP (commission d'enquête parlementaire) devront être retravaillées à la lumière de l'échec de la LEMS qui se profile ; l'introduction de modifications bien étudiées, par étape sera certainement plus efficace que le paquet qui nous est présenté, et dont les conséquences réelles sont peu lisibles, voir aléatoires.

Pour les socialistes, ce domaine reste une tâche essentielle de l'Etat. Lorsque chaque Vaudois glissera son bulletin dans l'enveloppe à l'approche du 17 avril, il ne manquera pas de faire le lien entre les prestations qu'il souhaite voir assumées par l'Etat au service des personnes âgées et les recettes fiscales nécessaires pour accomplir ces missions au service de tous. En clair, il est juste de demander un effort supplémentaire tout à fait supportable aux personnes les plus aisées pour permettre à l'Etat de mettre à disposition de tous des prestations de base telles que la prise en charge dans de bonnes conditions de nos aînés.

Josiane Aubert, députée et
présidente du PSV /mars 2005